

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2017

---

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES - (N° 370)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD135

présenté par  
M. Colas-Roy, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 14, substituer aux mots :

« au plus tard deux ans »,

les mots :

« cinq ans ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à revenir au dispositif adopté par l'Assemblée nationale en première lecture.